



Organise

UNE JOURNÉE DE FORMATION SUR LE THÈME :

Actualités du droit à l'aide sociale et à l'accueil des étrangers

BRUXELLES
23 mars 2009

ORGANISATION ET OBJECTIFS

La journée de formation du 23 mars 2009 vise à dresser un état des lieux de la jurisprudence et des pratiques actuelles tant en matière du droit à l'aide sociale qu'en ce qui concerne le droit à l'accueil.

À cette fin, outre des présentations générales recadrant le droit à l'aide sociale et à l'accueil, différentes thématiques ont été choisies, qui feront l'objet d'un examen particulier.

Si la réglementation en matière de droit à l'aide sociale des étrangers n'a pas connu de réforme fondamentale ces dernières années, la jurisprudence témoigne de diverses évolutions. Celles-ci concernent des problématiques spécifiques de l'impossibilité de retour, qu'elles soient médicales ou liées à la vie privée, notamment pour les auteurs d'enfant belge.

Par ailleurs, la réforme du droit de séjour pour les citoyens de l'Union européenne et les membres de leur famille a introduit dans la loi la notion de charge déraisonnable pour le système de l'aide sociale. La définition de cette notion et son impact sur le séjour et le droit au RIS des citoyens UE nécessitent des éclaircissements.

En ce qui concerne le droit à l'accueil, divers développements sont intervenus, notamment en ce qui concerne les bénéficiaires et la catégorie des familles en séjour illégal. Plus récemment, diverses réglementations ont aussi été élaborées dans le cadre de la désignation des centres et de la transition entre aide matérielle et aide financière.

La journée vise à faire le point sur ces différentes questions et s'adresse à toute personne intéressée par le droit à l'aide sociale et l'accueil, et notamment aux professionnels de la matière, administrations, avocats, associations et service sociaux des CPAS et des centres.

PROGRAMME

Matin :

- 8h 45: Accueil
- 9h 00: Principes généraux relatifs à l'aide sociale aux étrangers,
Hugo MORMONT, juge au tribunal du travail de Bruxelles
- 10h 00: Citoyens de l'Union et notion de « charge déraisonnable pour le système de l'aide sociale »,
Jean-Pierre JACQUES, assistant UCL, avocat au barreau de Liège
- 10h 30: Questions et réponses
- 10h 45: Pause café
- 11h 15: Jurisprudence récente sur l'impossibilité médicale de retour et les auteurs d'enfants belges,
Malika REKIK, avocate au barreau de Bruxelles
- 11h 45: Questions pratiques d'aide médicale urgente,
Veerle EVENEPOEL, Medimmigrant
- 12h 00: Droit à l'aide sociale et questions de financement,
Michèle BROUET, Service d'inspection des CPAS, Ministère de l'intégration sociale
- 12h 15: Questions et réponses
- 12h 45: Pause sandwiches

Après-midi :

- 14h 00: Principes généraux relatifs à l'accueil,
Jean-Charles STEVENS, CIRE
- 14h 30: Code 207 et instructions récentes,
Christelle SERMON, Fedasil
- 15h 15: Accueil des familles en séjour illégal,
Sammi ABES, avocat
- 15h 30: Recours en matière d'accueil,
Mathieu BEYS, Caritas
- 16h 00: Questions et réponses
- 16h 45: Conclusions
Sylvie SAROLÉA, Présidente de l'ADDE
- 17h 00: Clôture

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

LIEU DE LA FORMATION

ULB
Avenue Jeanne, 44
1050 Bruxelles

ACCÈS

Train: Gare Etterbeek → tram 25 → arrêt Jeanne
Gare Centrale → bus 71 → arrêt Jeanne
Tram: 25, 94
Bus: 71

HORAIRE

de 8 h 45 heures à 17 h 00
Pause déjeuner de 12 h 45 à 14 heures.

INSCRIPTIONS

Toute personne désireuse de suivre cette formation est invitée à remplir le bulletin d'inscription et à le renvoyer sans délai par mail à mariella.simioni@adde.be ou par fax: 02/ 227 42 44 ou par courrier rue du Boulet, 22 à 1000 Bruxelles.

Les droits d'inscription s'élèvent à 70 € (farde de documentation et repas inclus). Les personnes abonnées en 2008 ou 2009 à la Revue du droit des étrangers bénéficient d'une réduction de 5 €, les avocats stagiaires et les services sociaux-asbl d'une réduction de 10 €, les étudiants d'une réduction de 15 €.

INSCRIPTIONS ET RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

✉: rue du Boulet, 22 à 1000 Bruxelles

☎: 02/ 227 42 42

📠: 02/ 227 42 44

✉: mariella.simioni@adde.be

💻: www.adde.be